

PUBLIC CIBLE : Cette prestation est ouverte:

- Aux personnes sans emploi qui souhaitent obtenir une qualification professionnelle dans le secteur des services aux personnes.

OBJECTIFS :

- Permettre à des personnes d'obtenir une qualification professionnelle de niveau V dans le secteur des services aux personnes.

PRE REQUIS :

- Aux personnes qui ont validé leur projet professionnel dans le secteur des services aux personnes et/ou ayant une expérience professionnelle du Secteur.
- Aux personnes titulaires du permis de conduire souhaité.



CONTACTS

Centre Information Droits Femmes Familles	04 70 35 10 69
MISSION LOCALE JEUNES	04 70 48 52 22
POLE EMPLOI MOULINS	3949
CAP EMPLOI	08 20 09 10 30
GRETA NORD ALLIER	04 70 46 99 00 ou 04 70 44 09 04
CFPPA de l'Allier	04 70 46 43 67



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'emploi

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES



Les modules de la formation

CCP – ASSISTER LES PERSONNES DANS L'ENTRETIEN DE LEUR CADRE DE VIE ET DANS LA PREPARATION DE LEUR REPAS (130 h)

- Établir une relation professionnelle lors des interventions.
- Organiser avec la personne les tâches domestiques.
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité.
- Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne.
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.

CCP – RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DE LEURS ENFANTS A LEUR DOMICILE (144 h)

- Établir le contact, communiquer et assurer le relais des parents.
- Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants.
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants.
- Accompagner les apprentissages de base des enfants et leurs socialisation dans leurs activités.
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas.

CCP – ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN (210 h)

- Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- Organiser avec la personne les actes à accomplir.
- Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ou mettre en place un relais.
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne.
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation.

L'organisation de l'action

